

*Syndicat du soutien
en éducation de la
Pointe-de-l'Île
SSÉPI-CSQ*

Nous rejoindre

C.P. 75

*Succursale P-A-T
Pointe-aux-Trembles,
QC
H1B 5k1*

T : 514.642.5899

F : 514.642.6035

@ :

d88.ssepi@csq.qc.net

Nous visiter

*750, 16^e avenue local
8
Pointe-aux-Trembles,
QC
H1B 3M7*

www.ssepi.csq.qc.net

Programme d'aide

*aux employées
employés (PAE)*

Shepell-FGI :

1. 800.361.2433

Travailsantevie.com

La personnelle

T : 1 800.476.8737

SSQ

T : 1.800.463.5525



Une année bien remplie !



Stéphane Soumis

Oui l'année tire à sa fin et elle fut remplie de défis de tout genre. Avec les négociations, les jours de grèves, les changements à l'exécutif du syndicat etc... Notre solidarité a été mise à rude épreuve et nous pouvons aujourd'hui être fiers du chemin parcouru ensemble au cours des derniers mois. Nous avons réussi à nous positionner et à nous faire respecter comme étant des acteurs incontournables quand on parle d'éducation et d'accompagnement des élèves. « L'école a besoin de soutien » c'est bien plus qu'un slogan! Merci aux membres des 31 corps d'emplois représentés par le SSÉPI qui, encore une fois cette année, ont porté l'école à bout de bras!

Au nom de toute l'équipe syndicale, je profite de l'occasion pour vous souhaiter de passer de très belles vacances. Profitez de ce moment d'arrêt afin de vivre de beaux moments en compagnie de vos proches.

Faites le plein d'énergie car d'autres défis nous attendent l'année prochaine!

Le bureau du syndicat restera ouvert toute l'été à l'exception de la semaine du 25 juillet. Si vous désirez communiquer avec nous pendant la saison estivale, nous vous invitons à nous appeler au (514) 642-5899 ou à nous écrire à l'adresse suivante : d88.ssepi@lacsq.org.



Horaire d'été

Geneviève Chicoine

Du 27 juin au 1^{er} juillet

→ **Réduction d'une heure** de l'horaire (en fin de journée);

Du 4 juillet au 19 août

→ **Réduction d'une demi-heure (30 minutes)** de l'horaire (en fin de journée), les lundis, mardis, mercredis et jeudis;

→ **Réduction de 3 heures** de l'horaire, les vendredis après-midi.

En cas d'absence le vendredi (maladie, vacances ou autres), celle-ci sera considérée comme une journée complète de travail, soit 7 heures. Voici les modalités d'application de cet horaire pour les salariés à temps partiel :

- Cette réduction s'applique au prorata des heures prévues à l'horaire
Tâche 80% (80% de 5h00) 4 heures de réduction par semaine
Tâche 50% (50% de 5h00) 2,5 heures de réduction par semaine

Nouveauté ! Séances d'affectation et l'accès à la documentation en ligne

N'oubliez pas que cette année la CSPI a mis en ligne la documentation reliée aux séances d'affectations. Connectez-vous au portail et allez dans l'intranet. Par la suite, allez sous l'onglet des ressources humaines et sur le dossier des séances d'affectation.



Montant forfaitaire et assurance-emploi

Bonne nouvelle, au moment d'écrire ce journal nous croyons qu'il y a de forte chance que la convention collective soit signée d'ici la fin juin. Voici ce qui s'applique pour celles et ceux qui recevront le montant forfaitaire et recevront de l'assurance-emploi.

Si vous avez droit à des prestations d'assurance-emploi durant la semaine où le montant forfaitaire et la rétroactivité sont versés, vous n'avez pas à déclarer ces sommes. En effet, ces revenus ne sont pas considérés comme des rémunérations et n'entraînent donc aucune réduction des prestations payables.

Rappel

SÉCURITÉ D'EMPLOI

Geneviève Chicoine

***** SÉCURITÉ D'EMPLOI SERVICES DIRECTS À L'ÉLÈVE (SDÉ) *****

SÉANCE D'AFFECTION À L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON

Les salariés réguliers (S1* S2* S1 S2 SH SF)

27 juin 2016 **S'adresse à :** Tous les salariés réguliers (tech. en service de garde, T.E.S, T.T.S, SDG, PEH). Tous les salariés permanents susceptibles d'être supplantés ou désirant obtenir un poste vacant.

- 8 h 15-8 h 45:** Remise des cartons d'ancienneté (**pour les rangs 1 à 350**)
- 8 h 45 à 11 h 45:** Déroulement de la séance pour les rangs no 1 à 350
- 11 h 45-12 h 45:** Lunch
- 12 h 45h à 13 h 30:** Remise des cartons d'ancienneté (**pour les rangs 351 et plus**)
- 13 h 30 à 18 h 00:** Déroulement de la séance pour les rangs no 351 et plus

*****La liste d'ancienneté sera transmise lors de la séance d'informations du 16 juin 2016*****

17 août 2016 à l'école secondaire Antoine-de-St-Exupéry

Tous les salariées, salariés réguliers, chapitre 10 et temporaires peuvent se présenter

- 8 h 45:** Technicienne ou technicien en travail social et technicienne ou technicien en éducation spécialisée
- 9 h 45:** Technicienne ou technicien en service de garde, éducatrice ou éducateur en service de garde classe principale, éducatrice ou éducateur en service de garde
- 11 h 30:** Préposé (e) aux élèves handicapés
- 12 h 30-14h:** Lunch
- 14h à 17h:** **Les salariées salariés réguliers voulant se choisir une affectation temporaire pour l'année (clause 7-1.27)**

MOBILITÉ INTERNE 7-8.00 DES ARRANGEMENTS LOCAUX

Deux salariées salariés dans un même corps d'emploi peuvent convenir de s'échanger leur poste dans la mesure où les deux directions concernées acceptent ces mutations et que ces postes comportent le même nombre d'heures de travail/semaine. La demande doit être faite **au plus tard le 18 août 2016, 16h.**

Pour plus d'informations, téléphonez à votre Geneviève Chicoine au **514 642-5899**